

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine		
AVIS N° 2007 – 14		
Date : 06/11/07	Objet : Projet d'exploitation de carrière à Chamagne	Vote : Favorable à l'unanimité

Ayant été alerté au cours de sa réunion du 17 avril 2007 d'un projet d'extension d'exploitation de carrière à Chamagne dans un site Natura 2000 par plusieurs membres du CSRPN, qui s'inquiétaient des répercussions possibles du projet sur le patrimoine naturel,

Ayant pris connaissance, lors de sa réunion du 6 novembre 2007, du dossier qui lui a été communiqué par les services de l'Etat suite à sa demande,

Le CSRPN considère que l'étude d'impact n'a pas été suffisamment approfondie sur la caractérisation des habitats présents et n'a pas suffisamment recherché la présence d'espèces animales d'intérêt communautaire susceptibles d'être présentes.

Le CSRPN estime en effet, contrairement à l'affirmation du bureau d'étude, que cette exploitation conduira à la destruction d'habitats prairiaux (et peut-être d'espèces animales) d'intérêt communautaire, et portera de ce fait atteinte à la qualité biologique du site Natura 2000,

Le CSRPN demande en conséquence, que le projet soit reconsidéré afin de préserver au maximum les habitats prairiaux d'intérêt communautaire (habitat n° 6510) présents sur le site.

Le président du CSRPN :
M. Serge MULLER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Serge Muller', written over a horizontal line.